

**PROCES-VERBAL**  
**de l'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE**  
**du mercredi 30 septembre 2020**

L'Assemblée Générale Ordinaire, dûment convoquée et régulièrement constituée, conformément aux statuts, s'est tenue le mercredi 30 septembre 2020 en raison de la crise sanitaire du Covid-19, à la Fédération du Bâtiment, à 18h00.

Assistaient à cette réunion : Monsieur Richard PASQUIER, Directeur Administratif et Financier, Monsieur DERANLOT, Commissaire aux Comptes du Cabinet DUO SOLUTIONS, Monsieur DERENANCOURT, Directeur Général.

-----

Le Président ouvre la séance à 18h10 et remercie les adhérents présents ainsi que les membres du Conseil d'Administration.

## **I - Approbation du procès-verbal de l'Assemblée Générale du 24 juin 2019**

Le Président rappelle que le procès-verbal est consultable sur le site internet de l'Association, [www.asstv86.fr](http://www.asstv86.fr) ainsi que cela a été indiqué sur les convocations et soumet le procès-verbal à l'approbation de l'Assemblée Générale.

### **1<sup>ère</sup> résolution :**

*Approbation du Procès-verbal de l'AGO du 24 juin 2019.*

L'Assemblée Générale réunie le 30 septembre 2020 approuve le procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire du 24 juin 2019 à l'unanimité, soit 58 voix.

## **II – Rapport moral et rapport d'activité 2019**

### **RAPPORT MORAL DU PRESIDENT**

Statutairement, l'ASSTV devait tenir son Assemblée Générale clôturant les comptes annuels de l'exercice clos le 31/12/2019, avant le 30 juin 2020. Elle a été repoussée régulièrement à ce jour compte tenu des dispositions particulières législatives prises à la suite de la crise sanitaire.

A la dernière Assemblée Générale du 24 juin 2019, je vous informais des suites données au rapport de Madame Charlotte LECOCQ paru le 27 août 2018, commandé par le Premier Ministre de l'époque, Edouard Philippe, pour éclairer le gouvernement sur les multiples structures qui s'occupent de la Prévention, comprenant, bien entendu, les Services de Santé au Travail.

Ce rapport devait être suivi d'une lettre de cadrage du gouvernement qui devait définir les objectifs prioritaires du gouvernement.

Cette lettre de cadrage avait été annoncée pour la fin septembre 2018. Elle a été régulièrement repoussée pendant près de deux ans, ce qui a non seulement perturbé les 17 000 salariés des 240 Services de Santé de France, mais aussi, a retardé certaines initiatives financières des Services de Santé au Travail.

Votre Service a eu par exemple quelques hésitations pour lancer la construction d'un nouveau centre de santé à Chauvigny, l'ancien n'étant plus aux normes.

Cette lettre de cadrage est enfin parue, seulement le 13 juin 2020, soit deux jours avant le démarrage des négociations entre le patronat et les syndicats sur la Santé au Travail et quelques jours avant la démission du Premier Ministre Edouard Philippe et son remplacement par Jean CASTEX.

La première réunion a donc eu lieu le 15 juin 2020 et la dernière réunion est prévue le 27 novembre 2020.

Depuis la parution du rapport de Madame Charlotte LECOCQ, d'autres rapports ont été élaborés sur la Santé au Travail, notamment un rapport du Sénat et de l'I.G.A.S. (Inspection Générale des Affaires Sociales).

Il y a sans doute eu des craintes de Madame LECOCQ de voir son travail oublié par le gouvernement !

Elle a entraîné dans une tribune du JDD du 15 mai 2020, 158 députés LREM, qui ont déclaré que la Santé au Travail était devenue un axe prioritaire de la Santé Publique et un axe stratégique dans les entreprises.

Vaste programme pour Madame LECOCQ qui rêve sans aucun doute qu'une loi porte son nom. On ne peut pas lui en vouloir si elle propose de bonnes solutions réalistes après les 5 réformes successives depuis 2002, date de mon arrivée à la présidence de l'ASSTV.

Le 12 juin 2020, elle a confirmé qu'il serait déposé une proposition de loi pour un examen au Parlement en fin d'année.

Espérons que les négociations entre le patronat et les syndicats salariés, qui ont commencé le 15 juin, déboucheront sur des propositions réalistes pour assurer une bonne Prévention en Santé au sein des entreprises.

Après la parution du rapport de Madame LECOCQ, qui semblait donner des solutions trop partisans et étatiques, les Services de Santé ont très vite réagi et on peut dire qu'ils se sont réveillés.

Ils ont communiqué positivement sur leur travail de Prévention, souvent mal explicité.

Avant Madame LECOCQ, l'ASSTV avait imaginé les « Vendredis de la Prévention » qui sont très appréciés par nos adhérents. Nous abordons des thèmes très pratiques avec nos équipes médicales.

Le réseau Présanse, qui regroupe les 240 Services interentreprises de France, a beaucoup travaillé et réfléchi pour aider les syndicats patronaux et salariés et bien sûr, les politiques, afin d'élaborer des offres de services réalistes et communes à tous les Services.

Il a été créé dans chaque région de France une association Présanse regroupant tous les Services de la région.

Présanse Nouvelle Aquitaine regroupe les 22 Services de la région Nouvelle Aquitaine. Le Directeur Général du Service, Dominique DERENANCOURT, a été désigné rapporteur pour des offres de services pour le compte des 22 Services de la région Nouvelle Aquitaine. Il vient d'être élu, le 9 septembre 2020, Président de l'AFOMETRA, Centre de Formation dépendant du réseau Présanse, ouvert aux acteurs de la Santé au Travail, ce qui lui permet également de siéger au Conseil d'Administration de Présanse National.

L'ASSTV représentée par son Président était un des 30 administrateurs du Réseau National Présanse.

En conséquence, par cette élection méritée de Dominique DERENANCOURT, l'ASSTV bénéficiera et profitera toujours d'un regard national.

Ce gros travail a commencé depuis près de 2 ans et a mobilisé au niveau national 270 professionnels de terrain issus de toute la France : Préventeurs, Médecins, Responsables Informatiques, Assistants Santé au Travail, Directeurs et Présidents. Ce travail a été non seulement salué par l'IGAS, mais aussi par Madame Charlotte LECOCQ.

A l'issue d'une des Commissions des Affaires Sociales, en date du 20 mai 2020, certaines déclarations négatives faites à l'encontre de Services de Santé par des représentants patronaux et salariés et des politiques sur leurs activités pendant le confinement, ont beaucoup perturbé les Services de Santé au Travail.

Il y a eu, certes, quelques « loupés » les premiers jours du confinement après la première intervention télévisée du Président Macron. Certains Services ont voulu protéger leurs salariés avant tout, c'est là leur erreur !

L'ASSTV, par contre, n'a pas fermé une seule journée. Il n'y a eu aucune demande de chômage partiel pour nos 114 salariés. Nous avons eu les félicitations de la DIRECCTE Régionale, par la voie du Docteur RENAUDIE, Médecin Inspecteur Régional. Elle a apprécié notre plan de continuité d'activité rédigé dès le 16 mars 2020.

Nous avons eu, avec le Docteur RENAUDIE et nos équipes médicales, des réunions non présentes de presque 2 heures pour accompagner le mieux possible nos adhérents et leurs salariés pendant cette crise sanitaire majeure.

Beaucoup de nos Médecins, Infirmiers et Préventeurs ont pratiqué de la Téléconsultation.

Un sondage a été commandé par Présanse National à l'Institut Harris Interactive auprès des adhérents de l'ASSTV. Ce sondage portait sur l'activité de l'ASSTV auprès des adhérents pendant l'épidémie de Covid-19 jusqu'à ce jour.

Plusieurs questions ont été posées par l'Institut de sondage, notamment sur le niveau de satisfaction à l'égard des réponses apportées par notre Service. Nous avons 82 % d'adhérents satisfaits.

L'ASSTV a été surprise et honorée par la visite, le 5 juin 2020, du Secrétaire d'Etat auprès du Ministre de la Santé et de la Solidarité chargé des retraites et de la protection des salariés contre l'épidémie du Covid-19, Laurent PIETRASZEWSKI, Député LREM de la même région que Madame Charlotte LECOCQ, ancien cadre du groupe AUCHAN.

Nous sommes un des deux Services en France qu'il a visités à ce jour.

Il a été reconduit dans ses fonctions lors du dernier renouvellement ministériel au mois de juillet et ses fonctions ont été élargies : Secrétaire d'Etat auprès du Ministère du Travail, de l'Emploi et de l'Insertion, chargé des Retraites et de la Santé au Travail.

Je rappelle, pour certains, que Madame Elisabeth BORNE, nouveau Ministre du Travail et de l'Emploi, a été Préfète de l'ancienne région Poitou-Charentes de 2013 à 2014.

Nous l'avons sollicitée le 5 août 2014 pour obtenir de la DIRECCTE Régionale une autorisation pour nos Infirmières en Santé Travail de réaliser des entretiens d'embauche, face à la pénurie de Médecins du Travail.

Le 10 septembre 2015, lors de notre renouvellement d'agrément de notre Service par la DIRECCTE, nous avons eu la bonne surprise d'avoir dans l'article 4 de notre agrément, l'autorisation d'expérimentation d'entretiens infirmiers d'embauche sur 6 mois, qui a été légitimée par la loi El-Khomri en 2016.

J'ai beaucoup insisté auprès du Ministre sur l'implication de tous les salariés de notre Service, que j'ai d'ailleurs pu remercier plusieurs fois lors de nos échanges numériques.

Avec Dominique DERENANCOURT, nous avons abordé des sujets qui nous paraissent positifs pour l'avenir de la Santé au Travail, notamment :

- Elargir les missions des Infirmières en Santé au Travail,
- Modifier, en conséquence, les textes du Code du Travail,
- Développer la Téléconsultation,
- Rendre plus lisibles les déclarations d'inaptitude tant pour les salariés que pour les employeurs.

Enfin, je regrette d'avoir oublié d'informer Laurent PIETRASZEWSKI, lors de son accueil le 5 juin 2020, que l'ASSTV avait construit un centre médical à Poitiers Sud, près du grand centre commercial d'Auchan et de ses filiales.

L'ASSTV a toujours voulu garantir une certaine proximité auprès de ses adhérents. C'est un service important à rendre aux salariés.

Nous devons réceptionner prochainement un nouveau centre médical plus pratique pour les salariés à Chauvigny, comme nous l'avons fait en 2013 pour le nouveau centre de Loudun, en zone industrielle.

La réforme s'accélère, la visite du Ministre ne peut pas nous en faire douter. Dans quel sens ?

Les Services sont moins inquiets, les rapports successifs à celui de Madame LECOCQ sont moins négatifs sur les missions de Prévention confiées aux Services de Santé interentreprises, auprès des 1.500.000 établissements et qui suivent 15 millions de salariés, auxquels s'ajoutent 700.000 fonctionnaires qui ne bénéficieraient d'aucun suivi si les Services de Santé interentreprises ne se mobilisaient pas au lieu et place de l'Etat.

Il semblerait que la 6<sup>ème</sup> réforme qui se prépare ne soit plus prescriptive mais indicative sur les finalités.

- Va-t-on vers l'urssafisation des cotisations des adhérents des Services de Santé au Travail, c'est-à-dire l'étatisation ?
- Va-t-on vers un regroupement régional de Services de Santé sans doute trop nombreux ? L'ASSTV, qui suit plus de 100.000 salariés sur tout le département, est sans doute de la bonne taille.
- Quelle sera la gouvernance de ces nouveaux Services ? Quelle sera leur autonomie ?

Mon rapport ne devrait porter que sur l'année 2019, mais il est évident que je dois vous entretenir des actions intervenues en 2020, à trois mois de la fin de l'année 2020.

Compte tenu du projet de cette sixième réforme, avec Dominique DERENANCOURT, nous avons eu beaucoup de réunions de travail tant à Bordeaux qu'à Paris, soit en présentiel ou en distanciel en raison de la pandémie. Toutes les rencontres nationales de tous les Services de France ont été annulées, notamment l'Assemblée Générale de Lille au mois d'avril 2020, ainsi que la journée Santé Travail qui devait avoir lieu à Paris au mois d'octobre 2020.

Nous avons maintenu, avec beaucoup d'hésitation, les Rencontres Santé Travail dont le thème principal était le maintien dans l'emploi du 24 septembre 2020 organisées à notre siège. Ces rencontres ont été programmées le même jour dans beaucoup de Services de France. Beaucoup ont été annulées au dernier moment, compte tenu de la reprise de la pandémie.

Il nous a semblé nécessaire de les maintenir pour honorer le travail important de préparation fait par le groupe de travail info-conseil de notre Service et profiter de la venue du Docteur Michel ALLARD, célèbre gérontologue, médecin humanitaire et voyageur, véritable spécialiste des centenaires.

Il est à l'initiative d'une des plus vastes études scientifiques lancée en France sur le sujet. Il a notamment validé la longévité de Jeanne Calment, décédée à 122 ans. Je vous conseille son dernier livre : « Le bonheur n'a pas d'âge » qui vous aidera à passer le cap des 100 ans. Il a passionné l'assistance, malheureusement peu nombreuse (une quarantaine de personnes, ce qui était non négligeable compte tenu du fait que notre département venait de passer en zone rouge).

Je tiens à remercier une fois de plus le Docteur Benoît RENELIER, Médecin du Travail de notre Service, ami et ancien collègue du Docteur Michel ALLARD. Ils travaillaient dans le même groupe pharmaceutique.

Je laisse une idée à mon successeur qui sera désigné ce soir par le nouveau Conseil d'Administration que vous allez élire. Clôturer une future Assemblée Générale par une

intervention du Docteur Michel ALLARD devrait permettre d'avoir un peu plus de présents, en invitant en fin d'Assemblée Générale adhérents et non adhérents.

Pourquoi avoir fait venir cet intervenant ?

Pour les Services de Santé au Travail, au-delà de leurs missions classiques d'éviter l'altération de la santé des salariés du fait de leur travail, l'actualité sur la retraite et l'inévitable recul de l'âge des départs nous mettent face à un enjeu afin que les salariés conservent un état de santé leur permettant la continuité de leur carrière professionnelle.

Avant le Docteur ALLARD, sont intervenus :

- Dominique DERENANCOURT sur l'inaptitude et ses problèmes,
- Emilie NORMAND et Katia WANQUET, Infirmières en Santé Travail, nous ont fait découvrir les problèmes posés aux jeunes par les plateformes d'orientation Parcours Sup... ?
- Valérie BARBOTIN, Chargée de l'Action Sociale, est intervenue sur toutes les demandes d'accompagnement d'un salarié en difficulté pour garder son emploi, notamment, les essais encadrés, plus de 70 sur 2 ans, avec 90 % de réussite.

Je rappelle également que le Service a déposé un dossier d'agrément auprès de la DIRECCTE de Bordeaux. Notre dernier agrément est de 2015, il est valable 5 ans.

Nous sommes allés à Limoges sur la demande du Docteur RENAUDIE, Médecin Inspecteur Régional qui instruit le dossier de 120 pages pour le compte de la DIRECCTE.

Notre entretien s'est bien passé. Nous devrions avoir un nouvel agrément pour 5 ans avant la fin de l'année. Ce sera un souci en moins pour mon successeur, qui aura à gérer l'application de cette sixième réforme annoncée depuis 2 ans.

Je ne pense pas qu'il y aura de gros bouleversements, mais il faut malgré tout rester attentifs : lors des discussions parlementaires, la gouvernance sera-t-elle modifiée ?

A la fin de l'Assemblée Générale, vous aurez à élire un nouveau Conseil d'Administration, dont 4 nouveaux membres.

Je vous rappelle que le Conseil d'Administration est paritaire, avec voix prépondérante du Président. Il y a donc 8 administrateurs salariés.

Depuis la création de l'ASSTV, il n'y a jamais eu de femme représentant les employeurs dans le Conseil d'Administration. Vous avez pu remarquer que nous avons, cette année, trois femmes employeurs candidates. Elles se présenteront en fin d'Assemblée Générale avec les nouveaux candidats masculins.

Conformément à l'application de la loi de 2011 et de sa réglementation portant réforme sur l'organisation et la gouvernance des Services de Santé au Travail, nous avons sollicité l'avis des trois syndicats patronaux, par lettre recommandée avec avis de réception, le 21 juillet 2020, à savoir le MEDEF, le CPME86 et l'U2P Vienne sur la liste des candidats administrateurs représentants des employeurs de l'ASSTV.

Nous n'avons reçu aucune réponse négative sur cette demande d'avis.

Il faut maintenant conclure ma dernière Assemblée Générale. Je suis administrateur depuis 1984 et Président depuis 2002. Je ne pense pas avoir manqué une seule Assemblée Générale depuis que je suis administrateur.

Elles ont toujours lieu au cours du mois de juin. Pour certaines, je n'étais pas toujours attentif. Avec mes 4 enfants, j'étais souvent en attente de résultats d'examens et ils en ont passé beaucoup !

Comme je l'ai déjà dit au dernier Conseil d'Administration que je présidais le 25/06/2020, je tiens à remercier les 16 membres du Conseil d'Administration, salariés et chefs d'entreprises de m'avoir bien supporté et de m'avoir aussi aiguillonné quand je le méritais.

Vous m'avez aidé à prendre des décisions délicates surtout dans les deux dernières années après la parution du rapport LECOCQ. Nous n'avions aucune visibilité sur le sort des Services de Santé au Travail.

J'ai embauché Dominique DERENANCOURT en 2008. J'ai beaucoup apprécié de travailler avec Dominique. Nous étions souvent en pleine synergie.

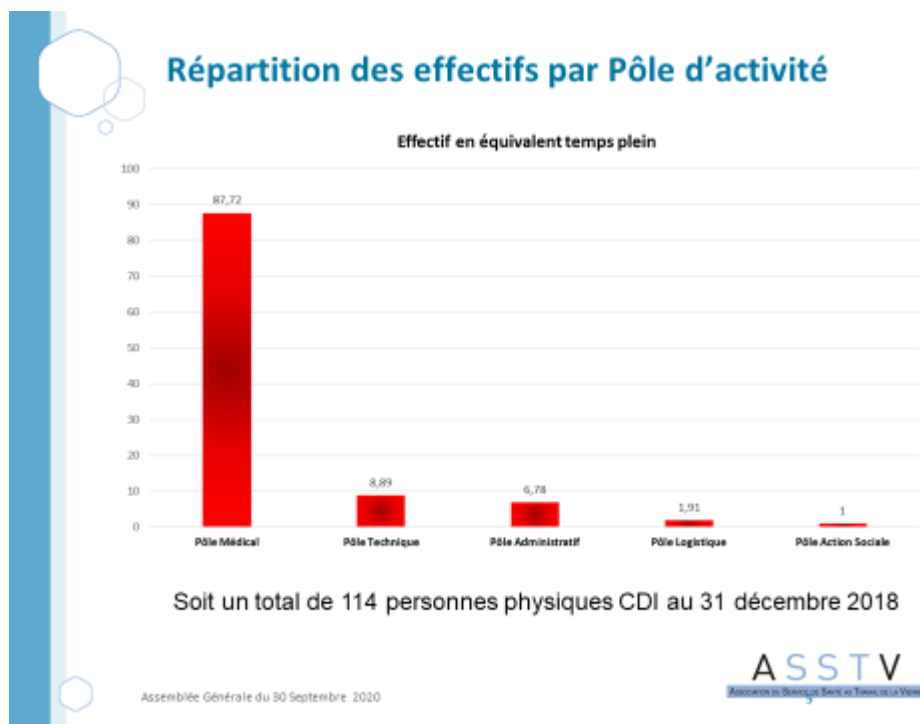
Comme le bon vin, je crois m'être amélioré avec le temps, mais comme le bon vin, le bon vieillissement n'est pas éternel, il faut donc s'arrêter à temps pour que le bon vin ne tourne pas en vinaigre !

Sincèrement, je suis optimiste sur l'avenir des Services de Santé au Travail.

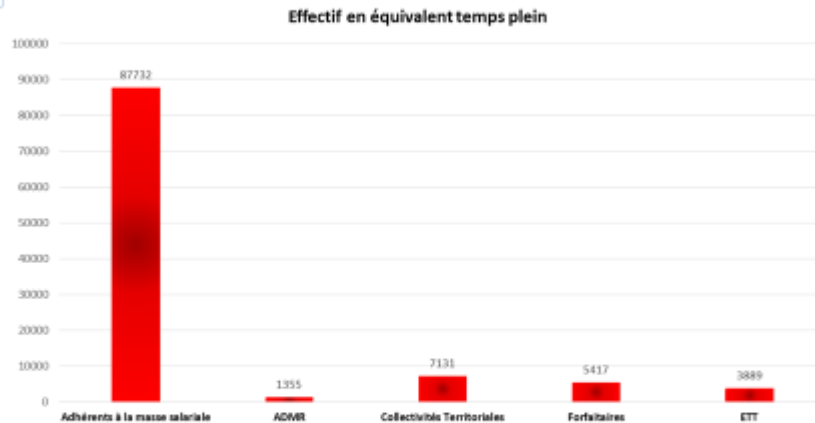
Je souhaite à mon successeur qu'il ne subisse pas 5 réformes rapprochées comme je les ai vécues depuis mon arrivée à la présidence. Il faut que le Conseil d'Administration des Services de Santé ait des perspectives d'avenir. Il ne faut pas changer les règles tous les deux ans, comme l'ont fait les législateurs successifs.

Merci de m'avoir écouté !

Le Directeur présente un diaporama sur l'activité de l'année 2019.



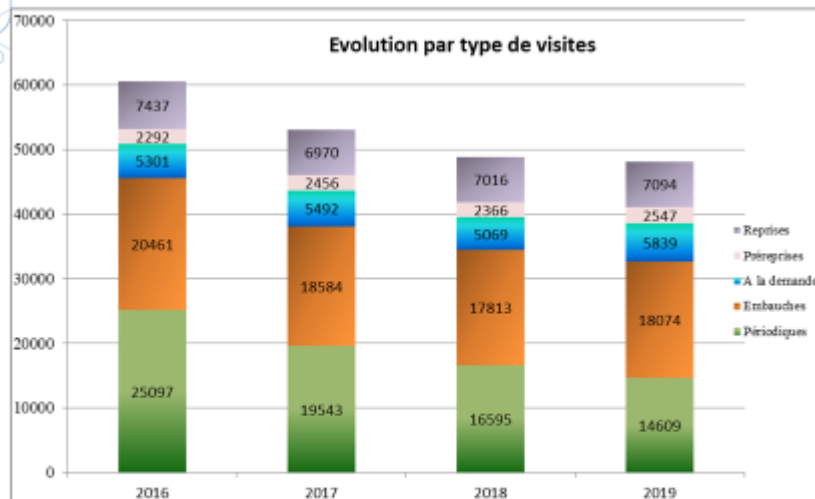
## Effectifs de salariés par catégorie d'adhérents



105 524 salariés suivis en 2019 contre 103 649 en 2018

Assemblée Générale du 30 Septembre 2020

ASSTV  
Association des Soins en Santé et Travail de la Vallée



Assemblée Générale du 30 septembre 2020

ASSTV  
Association des Soins en Santé et Travail de la Vallée

La nouvelle réglementation mise en œuvre en janvier 2017 par la loi El-Khomri commence à impacter la structure de nos visites. Nous avons sur les visites dites compliquées (visites à la demande, visites de pré-reprise, visites de reprise...), 15 480 visites réalisées par les Médecins du Travail sur l'année 2019, alors que nous n'avons « que » 14 609 visites périodiques. Il est vrai que maintenant, la périodicité s'est rallongée de 2 ans. Elle est maintenant plus couramment mise pour 4 ans ou 5 ans. Parallèlement, nous voyons également les visites d'embauche, malgré la bonne activité économique, s'élever à 18 000 contre plus de 20 000 avant la réforme.

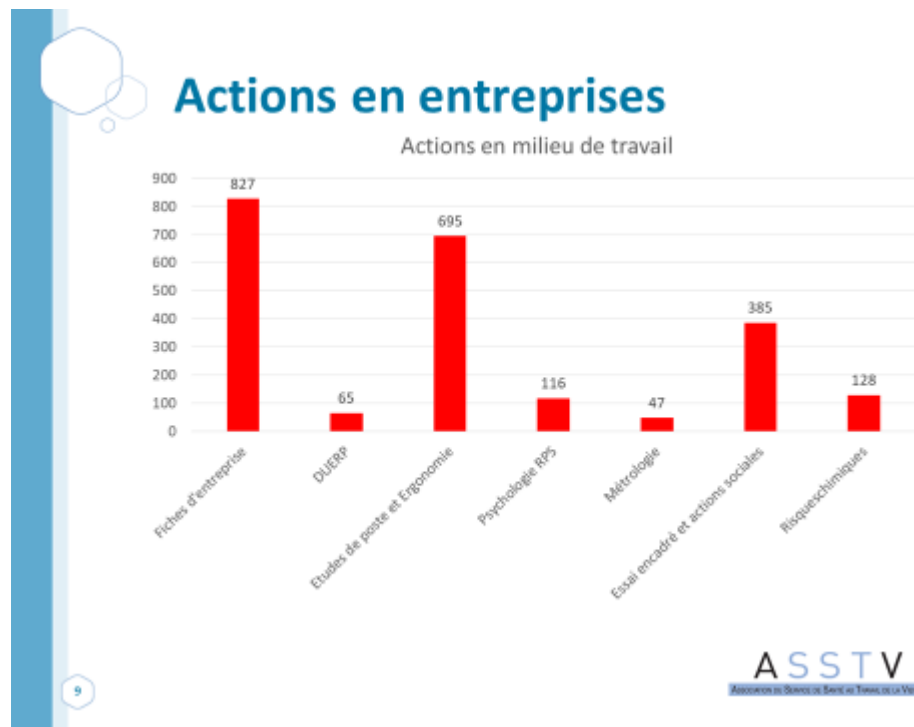
A la vue du graphique, il est clair que malgré l'assouplissement qu'apporte la nouvelle réglementation, le nombre de visites périodiques est très inférieur au chiffre qui serait nécessaire pour suivre en réalité 100 000 salariés, d'où l'importance de renforcer le nombre de visites périodiques par nos Infirmiers.



Le graphique montre au fur et à mesure des années que le nombre de visites périodiques diminue.

De surcroît, le confinement lié à la crise sanitaire de la période de mars à mai 2020 aura pour conséquence que les visites qui, selon les textes, devaient être reportées et réalisées avant le 31 décembre 2020, auront, dans les faits, beaucoup de difficultés à être réalisées par les professionnels de santé.

En conséquence, nous prévoyons une baisse de visites globales de l'ordre de 15 000 et nous prendrons inéluctablement du retard.



Normalement, les médecins consacrent en moyenne 20% de leur temps en actions en milieu de travail. Nous rappelons que la nouvelle législation impose 150 demi-journées d'actions en milieu de travail. Les médecins délèguent une partie de leurs activités vers les Assistantes en Santé au Travail et les Préventeurs du Service. Il est à noter que la nomenclature des Actions en Milieu de Travail (AMT) est installée depuis septembre 2014 dans notre logiciel métiers et nécessite la saisie de ces actions pour obtenir une vision plus précise des AMT réalisées.

Les actions en milieu de travail sont globalement plus importantes que les années précédentes : 2 567 en 2017, 2 889 en 2018 et 3 454 en 2019. Là encore, la saisie sur Préventiel s'est améliorée et nous avons maintenant une vision beaucoup plus proche de la réalité.

Les médecins continuent de demander auprès de l'Assistante Sociale de notre Service des interventions. Les actions réalisées par l'Assistante Sociale sont pertinentes pour répondre aux problématiques de maintien dans l'emploi rencontrées par certains salariés. Cette année, 327 salariés ont bénéficié d'un accompagnement socio-professionnel. Ces accompagnements représentent 455 entretiens, pour certaines actions de remobilisation, plusieurs entretiens sont nécessaires notamment pour la mise en place des essais encadrés ou de projet de formation financée dans le cadre du CPF de Transition.

# Etat d'avancement de notre Projet de Service

I - Un groupe sur les Troubles musculosquelettiques pour le secteur médico-social

II - Un groupe sur les problématiques des Risques psychosociaux

III - Un groupe sur la Prévention du suicide

IV - Un groupe sur les Risques chimiques chez les peintres du bâtiment

V - La mise en place d'un Outil d'analyses chimiques

VI - Un groupe Conseil et Communication

Assemblée Générale du 24 juin 2019



**CALENDRIER 2019**  
**Les vendredis de la prévention**

THEMATIQUES	DATE	INTERVENANTS	LIEU
Travail posté et de nuit	28 JANVIER 2019 (14h00 - 16h00)	Médecins du travail	Fédération du bâtiment Salon Nautique 39 rue Sébastien Adrien 83000 POTTIERES
Non être au travail	29 JANVIER 2019 (14h00 - 16h00)	Directrice et Infirmière du Travail	
Stress	01 FEVRIER 2019 (14h00 - 16h00)	AST et Infirmière Santé Travail	
Travail sur écran	15 MARS 2019 (14h00 - 16h00)	AST et Infirmière Santé Travail	
« Conditions générales de travail des risques psychosociaux »	5 AVRIL 2019 (14h00 - 16h00)	Groupe EPS et Psychologue du travail	
Risques chimiques	12 AVRIL 2019 (14h00 - 16h00)	Counseliers en prévention	
Dernière Étape d'Évaluation des risques professionnels et plan d'actions de prévention	24 MAI 2019 (14h00 - 16h00)	Counseliers en prévention	
Risques Psycho-Sociaux	7 JUIN 2019 (14h00 - 16h00)	Psychologue et Assistant-Pair-Ego	
Travail et harcèlement	28 JUIN 2019 (14h00 - 16h00)	Médecins du Travail et Changer actions sociales	
Usure professionnelle	11 SEPTEMBRE 2019 (14h00 - 16h00)	Changer actions sociales et Infirmière Santé Travail et Technicien	
Prévention incendie	4 OCTOBRE 2019 (14h00 - 16h00)	Psychologue et Assistant-Pair-Ego	
Travaux Manuels Répétitifs (TMR)	15 NOVEMBRE 2019 (14h00 - 16h00)	Experte et Technicien	

Assemblée Générale du 30 septembre 2020



Nous avons poursuivi sur l'année 2019 les Vendredis de la Prévention qui rencontrent un bon succès auprès des adhérents qui y participent.

## III – Compte-rendu financier

Vous avez pu constater dans les documents qui nous ont été adressés par voie numérique que notre résultat pour 2019 est bon, près de 400 000 euros. Ce ne sera pas de même pour 2020.

Le confinement de deux mois a provoqué la cessation d'activité de beaucoup de nos adhérents. Nous aurons sans doute un lourd déficit.

Nos réserves financières seront donc bienvenues.

Comme dans toutes les associations, les réserves financières doivent servir à combler les déficits exceptionnels. Il ne faut pas oublier que 80/100 des charges financières découlent de notre masse salariale.

Je vous rappelle que nous n'avons fait aucune demande de chômage partiel pour nos 114 salariés. Le Service n'a jamais fermé et a poursuivi ses activités pendant le confinement.

L'exercice clos le 31-12-2019 a été marqué par :

Les cotisations à la masse salariale hors cotisations sur exercices antérieurs ont augmenté de +4.76 %. L'ensemble des cotisations à la visite a chuté de -9.47 %. Les visites Intérim, diminuent de façon significative de -8.43 %. Les visites Mairies diminuent de -26.55% ainsi que les visites ADMR ( -9.6%) et les visites Préfecture ( -19.31%). Seules les cotisations Forfaitaires progressent de +12.82%.

Les pertes sur créances douteuses augmentent de +63.96 %. Les dotations aux provisions pour créances douteuses diminuent de -15.04 %.

Les achats et charges externes se sont élevés à 1 161 504.73 €, soit une baisse de 5%.

Globalement les salaires et charges sociales hors IFC augmentent de 2.53% compte tenu de la provision Prime MACRON (93 500 € brut).

Nous avons enregistré à nouveau des départs de Médecins (essentiellement des Démissions) sur 2019.

Les produits des Placements financiers s'élèvent à 33 961.47 €uros sur l'exercice. Nous poursuivons notre politique de placement sur compte Livret Association et en dépôts à terme (DAT). Les taux de placement sont toujours très faibles sur toute la période.

La trésorerie est globalement positive à + 3 112 554.69 € au 31/12/2019.

Sur le plan financier, les comptes annuels se présentent de la façon suivante :

En ce qui concerne le bilan de l'association, il présente à la date de la clôture de l'exercice un total de 9 020 792.68 Euros, et les fonds associatifs hors Résultat 2019 se montent à 4 425 223.48 Euros avant affectation du résultat de l'exercice 2019.

Le compte de résultat décrit la façon dont s'est formé le résultat dans l'exercice.

Ainsi, au titre de l'exercice clos le 31-12-2019 :

- le total des produits d'exploitation s'élève 10 111 996.51 Euros contre 9 881 120.71 Euros au titre de l'exercice précédent, soit une variation de +2.34 %.

- les charges d'exploitation de l'exercice se sont élevées à 9 751 829.02 Euros contre 9 745 992.72 Euros au titre de l'exercice précédent, soit une variation de + 0.06%.

Le résultat d'exploitation ressort à 360 167.49 Euros contre 135 127.98 Euros au titre de l'exercice précédent.

Le montant des traitements et salaires s'élève à 5 726 984.56 Euros contre 5 636 184.17 Euros au titre de l'exercice précédent, soit une variation de +1.61 %.

Le montant des charges sociales s'élève à 2 389 678.65 Euros contre 2 397 601.29 Euros au titre de l'exercice précédent, soit une variation de - 0.33 %.

Compte tenu d'un résultat financier de +10 172.60 Euros (+2 361.05 Euros au titre de l'exercice précédent), il ressort un Résultat courant avant impôt de 370 340.09 Euros (+137 489.03 Euros pour l'exercice précédent).

Compte tenu d'un résultat Exceptionnel de +27 573.60 Euros, le Résultat net de l'exercice se solde par un excédent de 397 913.69 Euros contre un excédent de 179 239.32 Euros au titre de l'exercice précédent.

### *SCI du Bâtiment et de la Médecine du Travail*

La quote-part détenue dans la SCI du Bâtiment et de La Médecine du Travail s'élève à 39%.

La SCI du Bâtiment et de la Médecine du Travail a une activité de Gestion et de location immobilière des locaux sis 24 et 26 Rue Salvador Allende à Poitiers. Le résultat comptable de la SCI du Bâtiment et de la Médecine du Travail s'élève à + 31 302.42 Euros pour l'année 2019.

## **PRESENTATION DES COMPTES ANNUELS**

Les comptes annuels qui sont soumis à votre approbation ont été établis conformément aux règles de présentation et aux méthodes d'évaluation prévues par la réglementation en vigueur.

Les règles de présentation et les méthodes d'évaluation retenues sont identiques à celles de l'exercice précédent.

## **EVENEMENTS POSTERIEURS**

### **Evènement post-clôture dans le cadre de la pandémie COVID19**

*L'ASSTV a poursuivi ses missions et activités auprès des entreprises et de leurs salariés.*

#### Activité médicale :

Toutes les Actions en Milieu de Travail durant la période du Covid-19 ont été reportées, dans un souci d'éviter tout risque inutile.

Seules les études de poste(s) pour inaptitude ont été réalisées, afin de respecter la réglementation en vigueur. L'étude de poste a pu éventuellement être réalisée par téléphone à partir des documents que nous pouvons demander aux employeurs en fonction de nos besoins.

Les VIP périodiques ont été reportées. Cependant, dans cette période très particulière, nous sommes restés actifs et accessibles pour assurer nos missions principales.

Les visites de reprise ont toutes été assurées. Les visites d'embauche en S.I.R. (Surveillance Individuelle Renforcée) ainsi que les visites pour travailleurs de nuit et de moins de 18 ans et les visites d'embauche intérimaires ont été également prioritaires. Concernant les Visites

d'Information et de Prévention Initiales, nous les avons, dans les délais règlementaires, assurées pour tous les postes qui concourent à la continuité de l'activité prioritaire pour le fonctionnement du pays (transport, énergie, industrie alimentaire, grande distribution, professionnels de santé, activité bancaire...)

La pandémie a eu un effet de baisse sur le nombre de visites médicales. L'absentéisme du personnel dans les entreprises s'est traduit par une demande moins forte des adhérents pour des examens médicaux périodiques. L'activité s'est concentrée essentiellement sur la mise en œuvre du plan d'action élaboré par le médecin du travail relative au rôle des acteurs de la santé au travail en cas de pandémie, sans négliger les autres sollicitations d'urgences

Les médecins du travail, conformément à leur plan d'action ont participé à la veille et à l'alerte, en prévoyant notamment :

Les médecins du travail, conformément à leur plan d'action ont participé à la veille et à l'alerte, en prévoyant notamment :

- La détection des cas possibles ;
- Signaler au 15
- La remontée d'informations vers l'ARS Nouvelle Aquitaine, l'Inspection médicale

Un plan et des moyens de communication ont été mis en place pour communiquer le plan d'action élaboré par les médecins du travail auprès de chacun de nos adhérents.

La communication s'est effectuée par le réseau internet, fax et téléphone. Ce plan a été mis sur le portail de l'ASSTV : [www.asstv86.fr](http://www.asstv86.fr).

En télétravail, les Assistantes Médicales, les A.S.T. et les Préventeurs ont appelé au téléphone toutes les entreprises, en priorité celles qui concourent à la continuité de l'activité prioritaire pour le fonctionnement du pays (transport/ logistique, énergie, industrie alimentaire, grande distribution, professionnels de santé, activité bancaire

Une cellule d'écoute téléphonique pilotée par notre Psychologue du Travail a été mobilisée pour répondre aux employeurs ou aux salariés qui seraient « angoissés » par la situation actuelle.

#### Activité financière :

La pandémie COVID19 n'a eu aucun impact sur les comptes 2019.

Compte tenu des particularités du financement du Service, (cotisations employeurs) les conséquences financières seront dépendantes de l'incidence que la pandémie exercera sur l'activité des employeurs qui pourraient se trouver en difficultés financières. Ces difficultés pourraient les amener à différer ou à suspendre le paiement de la cotisation en 2020.

Cette crise sanitaire et la crise économique qui en découle auront un impact significatif sur les comptes 2020 que nous ne pouvons pas estimer précisément.

Les réserves de trésorerie de l'ASSTV devraient permettre de poursuivre la continuité de l'activité sur l'année 2020.

Les cotisations du 2ème trimestre sont parties fin juin et nous prévoyons que ce sera compliqué. Si nous avons un manque de cotisations de 200 000 euros pour le premier trimestre et 400 000 euros pour le deuxième trimestre, notre équilibre économique sera fragilisé. Ceci, sans compter la

perte inévitable de certains de nos adhérents d'ici la fin de l'année 2020, qui ne se relèveront pas de la crise économique, ce qui accentuera la perte d'exploitation à la fin de l'année.

Patricia DUCORNET, Trésorière de l'ASSTV demande au Directeur de présenter les comptes.

Le Directeur projette les diapositives suivantes :

### Bilan 2019

Actif	Net 2019	Net 2018
<b>Actif Immobilisé</b>	<b>2.789 K€</b>	<b>2.875 K€</b>
<b>Total Créances</b>	<b>2.985 K€</b>	<b>2.868 K€</b>
<b>Total Disponibilités</b>	<b>3.240 K€</b>	<b>2.563 K€</b>
<b>Charges d'avance</b>	<b>7 K€</b>	<b>7 K€</b>
<b>Total Bilan</b>	<b>9.021 K€</b>	<b>8.313 K€</b>

Assemblée Générale du 30 Septembre 2020

ASSTV  
Association de Santé et de Sécurité au Travail de la Vallée

### Bilan 2019

Passif	2019	2018
<b>Réserves</b>	<b>4.425 K€</b>	<b>4.246 K€</b>
<b>Résultat</b>	<b>0.398 K€</b>	<b>0.179 K€</b>
<b>Provisions réglementées</b>	<b>0.414 K€</b>	<b>0.414 K€</b>
<b>Total Capitaux Propres</b>	<b>5.237 K€</b>	<b>4.838 K€</b>
<b>Dettes</b>	<b>3.784 K€</b>	<b>3.474 K€</b>
<b>Total bilan</b>	<b>9.021 K€</b>	<b>8.313 K€</b>

Assemblée Générale du 30 Septembre 2020

ASSTV  
Association de Santé et de Sécurité au Travail de la Vallée



## Compte de résultat

Produits	2019	2018
Cotisations	9 933 K€	9 585 K€
Aides Emploi+	0.001 K€	0.001 K€
Repr.Prov		
+Transf charges	0.177 K€	0.294 K€
Autres produits	0.001 K€	0.001 K€
<b>Total Produits</b>	<b>10 112 K€</b>	<b>9 881 K€</b>



Assemblée Générale du 30 Septembre 2020

**ASSTV**  
Association de Santé et de Travail de la Vallée



## Compte de résultat

Charges	2019	2018
Achats Services Ext	1.161 K€	1.223 K€
Impôts et Taxes	0.279 K€	0.300 K€
Salaires	5.727 K€	5.636 K€
Charges sociales	2.390 K€	2.398 K€
Amortissements	0.146 K€	0.145 K€
Provisions	0.027 K€	0.032 K€
Autres charges	0.021 K€	0.013 K€




Assemblée Générale du 30 Septembre 2020

**ASSTV**  
Association de Santé et de Travail de la Vallée

## Compte de résultat


	2019	2018
<b>Total Charges</b>	<b>9.752 K€</b>	<b>9.746 K€</b>
<b>Résultat</b>		
<b>d'Exploitation</b>	<b>+ 0.360 K€</b>	<b>+ 0.135K€</b>
<b>Résultat Financier</b>	<b>+ 0.010 K€</b>	<b>+ 0.002 K€</b>
<b>Résultat courant</b>	<b>+ 370 340 €</b>	<b>+ 137 489 €</b>

  
 ASSTV  
Association de Santé et de Sécurité de la Vieillesse

Assemblée Générale du 30 Septembre 2020

## Compte de résultat

	2019	2018
<b>Produits</b>		
<b>exceptionnels</b>	<b>51 890 €</b>	<b>44 355€</b>
<b>Charges</b>		
<b>exceptionnelles</b>	<b>24 316 €</b>	<b>2 605€</b>
<b>Résultat</b>		
<b>exceptionnel</b>	<b>27 574 €</b>	<b>41 750 €</b>
<b>Résultat Net</b>	<b>+ 397 914 €</b>	<b>+ 179 239€</b>

  
 ASSTV  
Association de Santé et de Sécurité de la Vieillesse

Assemblée Générale du 30 Septembre 2020

### IV – Rapports du Commissaire aux Comptes et approbation des comptes de l'exercice

A l'issue de cette présentation, le Commissaire aux Comptes procède à la lecture du rapport de gestion de l'exercice 2019 et du rapport spécial sur les conventions règlementées.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'Administration et dans les documents adressés aux membres sur la situation financière et les comptes annuels.



Le Président propose à l'Assemblée Générale la deuxième résolution.

**2<sup>ème</sup> résolution :**

*L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance du rapport de gestion du Conseil d'Administration et du rapport du Commissaire aux Comptes, approuve les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2019, lesquels font apparaître un bénéfice de 397 913.69 €. Elle approuve également les opérations traduites dans ces comptes ou résumées dans ces rapports.*

*En conséquence, elle donne aux administrateurs quitus entier et sans réserve de l'exécution de leur mandat pour ledit exercice.*

La deuxième résolution est votée à l'unanimité avec 58 voix.

**3<sup>ème</sup> résolution :**

*L'Assemblée Générale décide d'affecter le bénéfice de l'exercice s'élevant à 397 913 .69 € à la réserve générale.*

La troisième résolution est votée à l'unanimité avec 58 voix.


**4<sup>ème</sup> résolution :**

*L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport spécial du Commissaire aux Comptes, sur les conventions relevant de l'article L.612.5 du Code de commerce, approuve les conclusions dudit rapport et les conventions qui y sont mentionnées.*

La résolution est approuvée à l'unanimité avec 58 voix.

**VI – Tarif de la visite forfaitaire**

Le Directeur présente le tableau des tarifs forfaitaires depuis 2011.



Années	Tarif HT	Taux d'augmentation
2011	76,00	0
2012	78,28	3 %
2013	79,85	2 %
2014	79,85	0
2015	81,04	1,5 %
2016	81,88	1,03 %
2017	82,53	0,79 %
2018	83,36	1,00 %
2019	84,60	1,49 %
2020	86,12	1,79 %

**Proposition tarif 2021 :**  
+ 1,49 % au 1<sup>er</sup> janvier 2021 soit 87,40 € HT. La cotisation minimale pour un salarié à temps complet, temps partiel et apprenti est fixée à 21,85 € HT.

Assemblée Générale du 30 septembre 2020

**ASSTV**  
Association des Salariés de Santé au Travail de la Vallée

Le Président propose cette résolution au vote.

### **5<sup>ème</sup> résolution**

*L'Assemblée Générale décide de porter la cotisation forfaitaire au 1er janvier 2021 de 86.12 € à 87.40 € HT.*

*La cotisation minimale pour un salarié à temps complet, temps partiel et apprenti est fixée à 21.85 € HT (87.40 € HT / 4 trimestres).*

La résolution est approuvée à la majorité avec 57 voix et 1 voix contre.

### **Perspectives 2021-2022**

- Mettre en œuvre la 6<sup>ème</sup> réforme de la Médecine du Travail,
- Poursuivre nos actions de prévention et de promotion de la santé,

Aussi, nous poursuivons la mise en œuvre de notre révolution numérique qui passera par les évolutions suivantes :

Etape 1 : depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2020

Généralisation du Dossier Médical Santé Travail numérisé, ceci dans l'objectif de réaliser une interopérabilité avec le Dossier Médical Partagé.

Etape 2 : depuis avril 2020

Mise en place de la téléconsultation, avec l'outil Cisco-WebEx préconisé par l'ARS Nouvelle Aquitaine

Etape 3 : janvier 2021

Donner la possibilité aux entreprises adhérentes et volontaires de prendre rendez-vous directement sur Internet.

Etape 4 : 1<sup>er</sup> semestre 2021

Mieux impliquer les entreprises en matière de Prévention, en donnant à l'entreprise des outils d'autodiagnostic par l'intermédiaire de notre site Internet.

A l'aide d'outils adaptés, développer l'accompagnement de la politique de prévention du Chef d'Entreprise.

Etape 5 : janvier 2022

Mise à disposition des données personnelles sur le Smartphone du salarié, afin que celui-ci devienne acteur de sa santé

## **VII – Elections des membres du Conseil d'Administration :**

Avant de procéder à l'élection des 8 membres employeurs de notre Conseil d'Administration, je dois vous rappeler les trois paragraphes importants de notre Règlement Intérieur, voté lors d'une Assemblée Générale Extraordinaire du 30 juin 2014 :

- La composition du Conseil d'Administration doit refléter la réalité de la diversité économique du département.
- Chaque candidat devra, en tout état de cause, démontrer une expérience particulière avec l'objet de l'association.
- Seules les candidatures retenues par le Conseil d'Administration seront soumises au vote de l'Assemblée Générale.

Ni dans les statuts, ni dans le Règlement Intérieur, il n'est fait référence à une appartenance syndicale, contrairement aux administrateurs salariés désignés par leur syndicat.

Lors d'une réunion téléphonique en date du 29 avril 2020, j'ai donc rappelé aux administrateurs employeurs les grandes lignes du Règlement Intérieur.

Les candidatures devaient être adressées avant le 31 mars 2020, au Président, par lettre recommandée.

Les candidatures ont été envoyées par courriel.

Le Conseil d'Administration, du côté employeur, s'est prononcé sur les candidatures reçues le 17 avril 2020.

4 administrateurs ont demandé le renouvellement de leur mandat, soit Nicolas BATAILLE, Jérôme BEAUJANEAU, Jean-Claude DUPRAZ et Philippe HUET et 4 administrateurs ne renouvellent pas leur mandat : moi-même, Jean-Pierre BOSSÉ, Nicolas CANEL, Joël GODU et Alain SALCEDO.

Les candidatures retenues par les administrateurs employeurs sont donc :

Karine DESROSES, Christine GONCALVES-GOJOSSO, Virginie de MAILLARD et Laurent MORILLON.

Je rappelle que 85 % des adhérents de l'ASSTV sont des petites et moyennes entreprises. Il me semble que les 8 candidats démontrent bien une expérience particulière avec l'objet de l'association, les répartitions socio-économiques me semblent équilibrées.

La liste des candidats a été transmise avec la convocation de la présente Assemblée Générale.

Le Président demande aux candidats de se présenter aux adhérents présents à cette Assemblée Générale.

A l'issue du vote, le Conseil d'Administration employeurs élu se réunira pour élire le Président et son bureau.

S'il n'y a pas de questions particulières, nous allons passer au vote.

Il est maintenant procédé au vote :

L'ensemble des candidats est élu à l'unanimité des présents et représentés avec 58 voix.

Pendant l'élection du Président et du bureau, une collation sans prétention vous sera offerte.

Merci pour votre participation active dans cette période si particulière.

Avant la clôture de cette Assemblée Générale, le Directeur demande au Président la possibilité de faire une intervention :

*« Monsieur le Président, Cher Jean-Pierre,*

*Je vous avoue que je suis à la fois emprunté et marri lors de la rédaction de ce discours !  
Je rassure immédiatement cette assemblée sur son aspect temporel.*

*Au cours de ces 12 dernières années, je n'ai pu que remarquer des qualités rares.*

*Je ne souhaite pas être thuriféraire, mais sincère. Ce que je vais vous dire correspond à la sensibilité que j'ai de vous.*

*J'ai constaté, à vos côtés, que vous appliquiez naturellement la devise de Baruch SPINOZA : « ne pas se lamenter, ne pas se plaindre, ne pas juger, mais comprendre. ».*

*Pour arriver à cela, j'ai essayé de comprendre moi aussi. En fait, vous avez de la vertu, mais de la vertu au sens grec et philosophique, c'est-à-dire, de la prudence, de la justice, de la tempérance et*

*de la force de l'âme. Croyez-moi, ce sont des qualités rares que beaucoup de philosophes ont recherchées dans leur vie.*

*Vous avez également, et cela vous a beaucoup aidé dans votre vie professionnelle de Notaire, de l'entregent, et comme l'a évoqué Thomas d'Aquin dans l'un de ses nombreux ouvrages, de l'eutrapélie, soit un caractère plaisant, enjoué, un agrément de conduite en toute simplicité, un bon sens de l'humour, un juste milieu, comme le dirait Aristote, entre la rusticité et la bouffonnerie.*

*Personnellement, j'ai bénéficié de toutes vos qualités et nous avons su trouver cet équilibre subtil indispensable pour le bon fonctionnement d'un binôme Président-Directeur. De cela, je suis et resterai éternellement reconnaissant !*

*Votre personnalité singulière a toujours su détourner les idées stercoraires concernant les bons choix nécessaires à la pérennité de la Santé au Travail et nous avons eu en ce sens beaucoup de complicité.*

*Nous avons également vécu et souvent des « fragments d'éternité » comme écrivait Nietzsche. C'est un oxymore, mais l'oxymore ouvre d'autres voies, d'autres concepts et en l'espèce, nous avons pleinement profité du présent, de l'ici et maintenant !*

*Je pense que je commence à être un peu long !*

*Administrateur depuis 1984 et Président depuis 2002, sans compter votre implication au Conseil d'Administration de Présanse, vous allez maintenant profiter de l'otium au sens romain du terme ! Cet otium s'accompagnera, j'en ai la certitude, d'aponie et d'ataraxie, non pas au sens médical mais au sens philosophique.*

*Vous échapperez à la cacochyme et vous savez comme moi, depuis l'intervention du Dr ALLARD lors de la journée du maintien dans l'emploi et le bonheur n'a pas d'âge, que l'on est vieux que lorsqu'on le décide.*

*Merci encore, j'ai toujours été, comme l'écrivaient les Notaires « Votre bien dévoué », maintenant tu peux me compter parmi tes amis !*

*Amicalement,*

*Dominique »*

En l'absence de questions diverses, le Président clôture la séance à 19h50, remercie tous les adhérents présents, ainsi que Monsieur DERANLOT en sa qualité de Commissaire aux Comptes.

**Jean-Pierre BOSSÉ**  
**Président**